

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

LA PARITÉ : INDISSOCIABLE DE LA RÉFORME DU MODE DE SCRUTIN

MONTREAL, le 26 mai 2019 - Le Mouvement Démocratie Nouvelle (MDN), le Groupe Femmes, Politique et Démocratie (GFPD) et leurs partenaires de la société civile interpellent le gouvernement Legault sur l'importance d'inclure la parité dans le projet de loi sur la réforme du mode de scrutin.

À l'initiative du GFPD et du MDN, une forte coalition d'organisations s'est rassemblée autour d'une position commune affirmant que l'atteinte de la parité entre les femmes et les hommes à l'Assemblée nationale du Québec doit dorénavant être un objectif du système électoral québécois et, en conséquence, du projet de loi sur la réforme du mode de scrutin qui sera déposé le 1^{er} octobre prochain. Comme l'a déclaré la présidente du GFPD, Thérèse Mailloux : *« il s'agit d'une occasion unique pour François Legault d'assurer l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, une valeur fondamentale du Québec, et, ainsi, de marquer l'histoire »*.

Des groupes de femmes (FFQ, Réseau des tables régionales de groupes de femmes du Québec), le Comité des femmes de l'Amicale des anciens parlementaires, la plupart des organisations syndicales (FTQ, CSN, CSQ, CSD, SFPQ, FIQ, APTS et FAE), des groupes étudiants (Solution étudiante nationale pour un scrutin équitable - SENSÉ) ainsi que l'Observatoire québécois de la démocratie (UQAM), soulignent que tous les partis politiques du Québec sont maintenant d'accord pour atteindre *« une meilleure représentation des femmes au Parlement »* et *« à ce que la parité dans tous les secteurs de la société soit désormais l'objectif à atteindre »*, selon les motions adoptées à l'unanimité par l'Assemblée nationale le 26 avril 2017 et le 3 avril 2019.

À cet égard, il apparaît important de protéger les avancées significatives de la dernière élection générale, avancées qui ne sont pas, pour le moment, garanties pour l'avenir. Aussi, à cette fin, le projet de loi promis sur le nouveau mode de scrutin proportionnel mixte compensatoire doit inclure des mesures concrètes et vérifiables quant à l'atteinte de la parité. Comme le souligne Françoise David, vice-présidente du MDN, *« le mode de scrutin proportionnel mixte offre plusieurs possibilités de mesures telles, par exemple, l'alternance femmes-hommes dans les listes de*

candidates et candidats présentés par les partis. Cela est utilisé dans plusieurs pays».

Les partenaires réunis aujourd'hui demandent une rencontre avec le premier ministre afin d'obtenir la garantie que, comme il l'a dit lors de son discours inaugural, la parité devienne enfin et pour de bon « une chose normale ». Selon Sonia Ethier, présidente de la Centrale des syndicats du Québec, « l'égalité entre les femmes et les hommes est une valeur fondamentale de la société québécoise et portée par le mouvement syndical depuis des décennies. Dans ce contexte, la parité entre les femmes et les hommes en politique est une question primordiale. Il ne fait aucun doute pour nous qu'elle doit guider le gouvernement dans l'élaboration d'un nouveau mode de scrutin. »

Enfin, comme les partis sont aussi tous d'accord pour que le nouveau mode de scrutin « contribue à une meilleure représentation des jeunes et des communautés ethnoculturelles », l'ensemble des groupes présents considère que le projet de loi à venir doit également comprendre des mesures favorisant la diversité des candidatures afin de refléter le tissu social du Québec.

-30-

Pour demande d'entrevue avec des représentant.e.s du GFPD :

Nathalie Lavoie, directrice des communications, GFPD
581 990-5305 (cell.) / nlavoie@gfpd.ca

Pour demande d'entrevue avec des représentant.e.s de la CSQ :

Richard-Pierre Caron, attaché de presse, CSQ
438 334-1120 (cell.) / caron.richard-pierre@lacsq.org

Pour demande d'entrevue avec des représentant.e.s du MDN :

Julie Sion, responsable des communications, MDN
514 827-5923 (cell.) / julie.sion@democratie-nouvelle.qc.ca